



RCS : DOUAI

Code greffe : 5952

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DOUAI atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1963 B 00008

Numéro SIREN : 046 350 088

Nom ou dénomination : AEQUITAS SOCIETE D EXPERTISE COMPTABLE ET DE
COMMISSARIAT

Ce dépôt a été enregistré le 18/06/2013 sous le numéro de dépôt 1414

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
de Douai

66 rue Saint Julien - BP 10829
59508 DOUAI CEDEX
Tél. : 0 891 01 11 11 - Fax : 03 27 88 40 49
net : www.infogreffe.fr / www.greffe-tc-douai.fr

RECEPISSE DE DEPOT

AEQUITAS SOCIETE D'EXPERTISE
COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT

149 rue du 11 Novembre
59500 Douai

V/REF :
N/REF : 63 B 8 / 2013-A-1414

Le Greffier du Tribunal de Commerce de Douai certifie qu'il a reçu le 18/06/2013, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 04/03/2013
- Proposition d'affectation du résultat
- Résolution d'affectation votée

Concernant la société

AEQUITAS SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT
Société à responsabilité limitée
149 rue du 11 Novembre
59500 Douai

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2013-A-1414 le 18/06/2013
Ce dépôt rectifie le dépôt numéro 2013-B-1455 enregistré le 05/06/2013
R.C.S. DOUAI 046 350 088 (63 B 8)

Fait à DOUAI le 18/06/2013,


LE GREFFIER

206/2640

6328

2013/A/1414

AEQUITAS

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 619 260 EUROS

SIEGE SOCIAL : 149 RUE DU 11 NOVEMBRE

DOUAI

(NORD)

046 350 088 RCS DOUAI

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 4 MARS 2013

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2012, s'élevant à 258 885.18 euros, de la manière suivante :

| | |
|--|--------------|
| - une somme de | 1 926.00 € |
| au compte de "Réserve légale", pour la porter à 10 % du capital social | |
| - une somme de | 9 425.00 € |
| au compte de "Réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants" | |
| . Régularisation de la dotation au titre des exercices précédents... | 6 331.00 € |
| . Dotation au titre de l'exercice écoulé | 3 094.00 € |
| - une somme de | 247 497.58 € |
| à titre de dividende, | |
| - et le solde, soit | 36.60 € |
| au compte "Autres réserves" | |

En conséquence, chaque part se verra attribuer un dividende de 23.98 euros.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 juin 2013, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les revenus distribués ci-dessus sont tous éligibles à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du même code.

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

Exercice : 30/09/2011

| | |
|--|--------------|
| - Dividende global distribué : | 258 025.00 € |
| soit, par titre : | 25.00 € |
| dont : | |
| - Montant global éligible à l'abattement de 40 % : | 258 025.00 € |

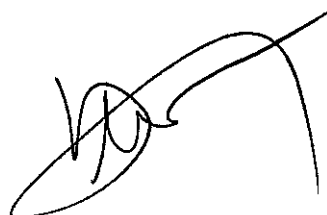
Exercice : 30/09/2010

| | |
|--|--------------|
| - Dividende global distribué : | 390 000.00 € |
| soit, par titre : | 39.00 € |
| dont : | |
| - Montant global éligible à l'abattement de 40 % : | 390 000.00 € |

Exercice : 30/09/2009

| | |
|--|--------------|
| - Dividende global distribué : | 400 000.00 € |
| soit, par titre : | 40.00 € |
| dont : | |
| - Montant global éligible à l'abattement de 40 % : | 400 000.00 € |

Pour copie certifiée conforme
Le Gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script that is difficult to decipher. The signature is written over the text 'Le Gérant'.

AEQUITAS

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 619 260 EUROS

SIEGE SOCIAL : 149 RUE DU 11 NOVEMBRE

DOUAI

(NORD)

046 350 088 RCS DOUAI

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTION DE RESULTAT
ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 4 MARS 2013

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2012, s'élevant à 258 885.18 euros, de la manière suivante :

| | |
|--|--------------|
| - une somme de | 1 926.00 € |
| au compte de "Réserve légale", pour la porter à 10 % du capital social | |
| - une somme de | 9 425.00 € |
| au compte de "Réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants" | |
| . Régularisation de la dotation au titre des exercices précédents... | 6 331.00 € |
| . Dotation au titre de l'exercice écoulé | 3 094.00 € |
| - une somme de | 247 497.58 € |
| à titre de dividende, | |
| - et le solde, soit | 36.60 € |
| au compte "Autres réserves" | |

En conséquence, chaque part se verra attribuer un dividende de 23.98 euros.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 juin 2013, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les revenus distribués ci-dessus sont tous éligibles à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du même code.

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

Exercice : 30/09/2011

| | |
|--|--------------|
| - Dividende global distribué : | 258 025.00 € |
| soit, par titre : | 25.00 € |
| dont : | |
| - Montant global éligible à l'abattement de 40 % : | 258 025.00 € |

Exercice : 30/09/2010

| | |
|--|--------------|
| - Dividende global distribué : | 390 000.00 € |
| soit, par titre : | 39.00 € |
| dont : | |
| - Montant global éligible à l'abattement de 40 % : | 390 000.00 € |

Exercice : 30/09/2009

| | |
|--|--------------|
| - Dividende global distribué : | 400 000.00 € |
| soit, par titre : | 40.00 € |
| dont : | |
| - Montant global éligible à l'abattement de 40 % : | 400 000.00 € |

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Le Gérant

